

# EXPOSITION

# PEOPLE

# ADVISORY

# EXPLICIT MUSIC

« Il vivait avec des mots

Qu'on passait sous le manteau

Qui brillaient comme des couteaux.

Il jouait d'la dérision

Comme d'une arme de précision.

Il est sur le ciment, mais ses chansons maudites

On les connaît par cœur,

La musique a parfois des accords majeurs

Qui font rire les enfants mais pas les dictateurs.

De n'importe quel pays, de n'importe quelle couleur.

La musique est un cri qui vient de l'intérieur. »

(extrait de la chanson *Noir et Blanc* de Bernard Lavilliers 1986)

Censure : n.f., [sãsyʁ], latin : *censura*

« Examen préalable fait par l'autorité compétente sur les publications, émissions et spectacles destinés au public et qui aboutit à autoriser ou interdire leur diffusion totale ou partielle. »

(extrait du dictionnaire Larousse en ligne)

*La censure, un concept aussi simple ?*



# Prélude

Partout où il y a des hommes,  
il y a de la musique.

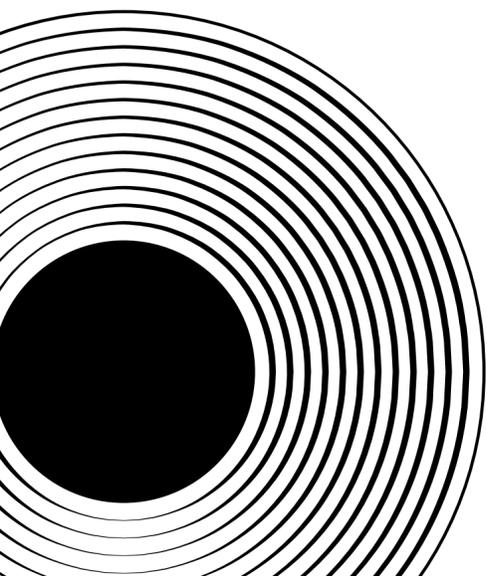
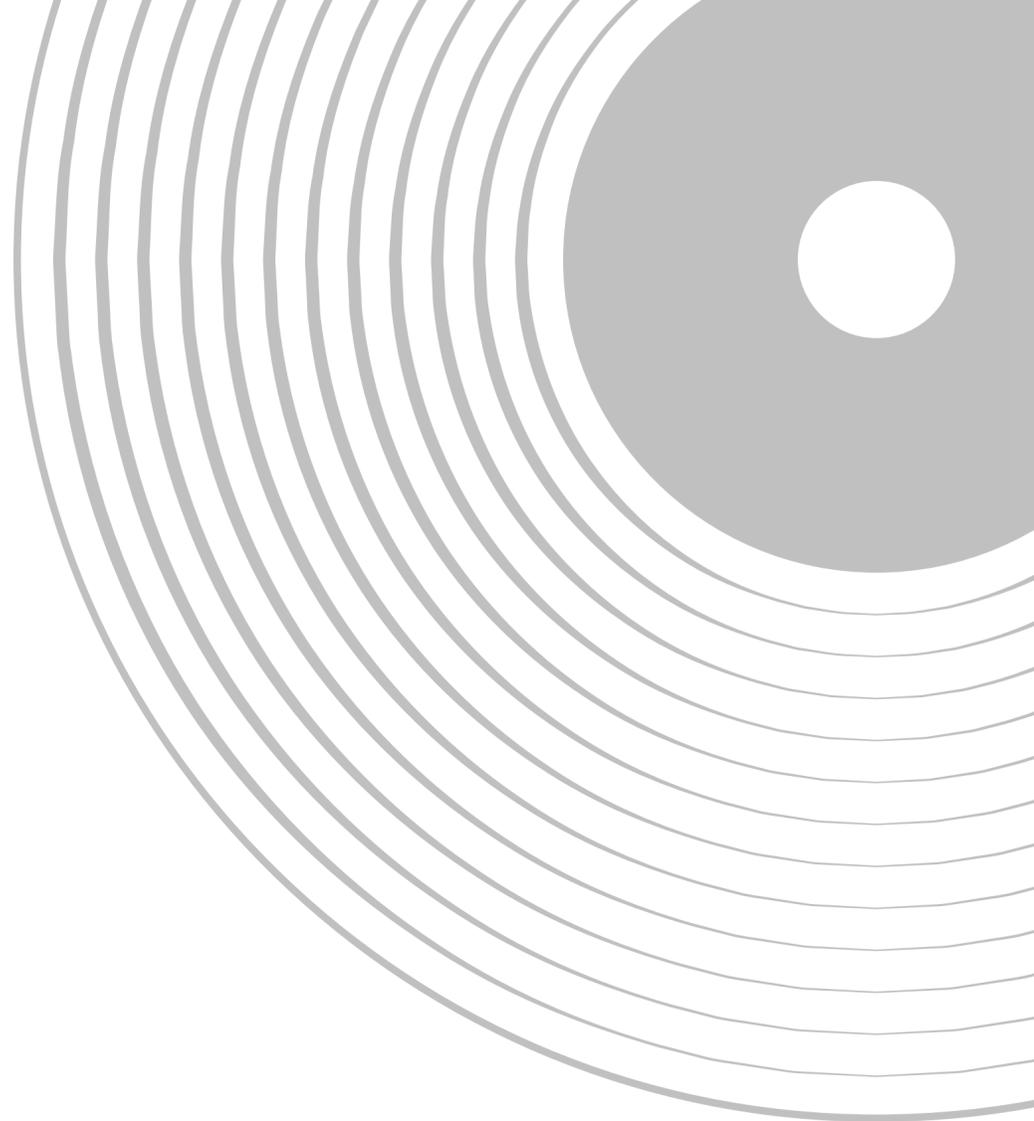
Si la musique fait partie intégrante de nos vies, ses effets potentiels sur les individus sont cependant loin d'être anodins, elle peut être bénéfique (musicothérapie, etc.) ou néfaste.

C'est pour cette raison que l'attention des pouvoirs (politiques, économiques, religieux, etc.) vis-à-vis de la musique se maintient et oscille toujours entre deux extrêmes : instrumentalisation et interdiction. Cette dernière se manifeste sous la forme de la censure, un mécanisme complexe de limitation de la liberté d'expression qui a été employé tout au long de l'histoire de l'humanité.

Cette exposition composée de 19 panneaux vise, à partir d'exemples concrets, à montrer comment la, ou plutôt les différentes formes de **censure**, se sont exercées et continuent à s'exercer aujourd'hui sur le monde musical mais aussi comment la musique peut constituer, à l'inverse, un outil de **résistance**.

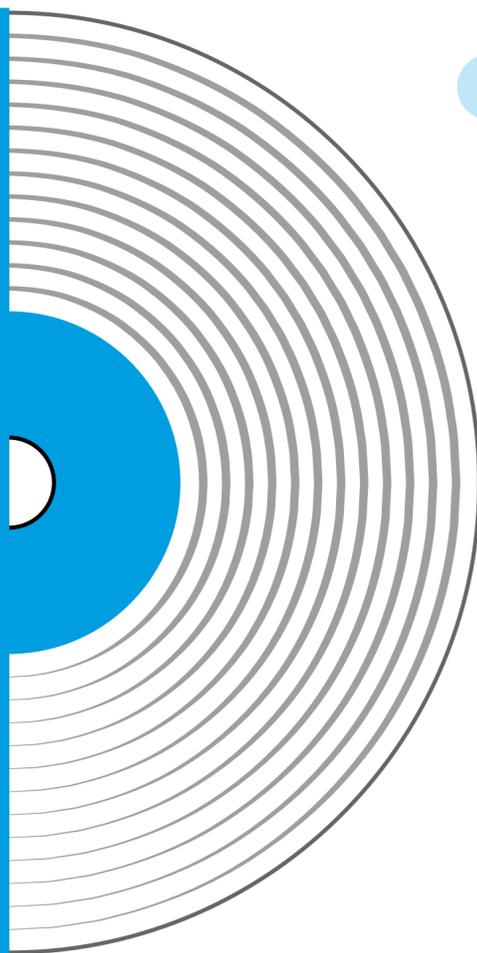
Il n'est pas question ici de bon ou de mauvais goût, d'accord ou de désaccord, mais bien de liberté de parole et d'opinion.

Cette exposition s'inscrit dans la lutte contre les idées liberticides que mènent les Territoires de la Mémoire depuis leurs créations. Favoriser la démocratie participative est un de nos enjeux et passe par la nécessaire défense et promotion des libertés individuelles et collectives.



# Hécatombe

George Brassens est l'exemple type du chanteur censuré. Beaucoup de ses chansons ont été interdites de diffusion pour des raisons qui vont de l'outrage aux bonnes mœurs à éloge de l'anarchie.



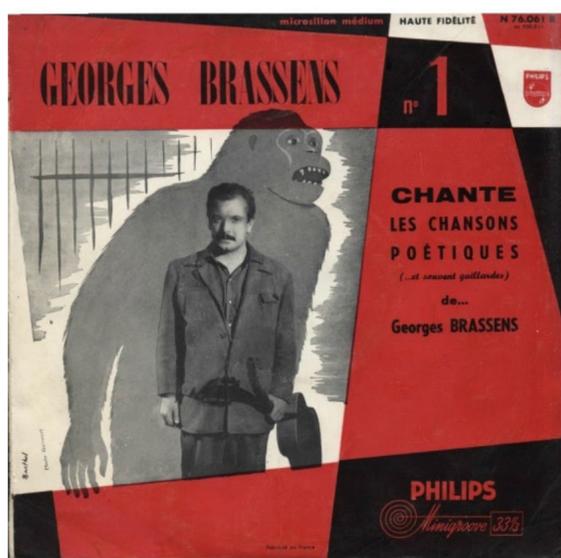
En 1953, la chanson *Hécatombe* était ainsi interdite d'antenne. Brassens y retraçait l'épopée de quelques douzaines de « mégères gendarmicides » face à des « gendarmes mal inspirés » au marché de Brive-la-Gaillarde :

« Frénétique, l'une d'elles attache  
Le vieux maréchal des logis  
Et lui fait crier "Mort aux vaches,  
Mort aux lois, vive l'anarchie!"  
Une autre fourre avec rudesse  
Le crâne d'un de ces lourdauds  
Entre ses gigantesques fesses  
Qu'elle serre comme un étau. »

Cette même chanson sera la raison de la condamnation en 2011 d'un jeune homme qui avait entonné, depuis la fenêtre de son appartement, et devant trois policiers, cet autre couplet d'*Hécatombe* :

« En voyant ces braves pandores [les policiers] / Être à deux doigts de succomber, / Moi, j'bichais, car je les adore / Sous la forme de macchabés. »

Au même moment, à la Cité de la musique à Paris, une exposition intitulée « Brassens ou la liberté » était consacrée au chanteur. Des ateliers « Jouer Brassens en famille » étaient même proposés au public à partir de l'âge de 7 ans.



# Zombie

« *Zombie no go go, unless you tell am to go...  
Zombie no go think, unless you tell am to think (...)  
Go and kill! Go and die! (...)* »

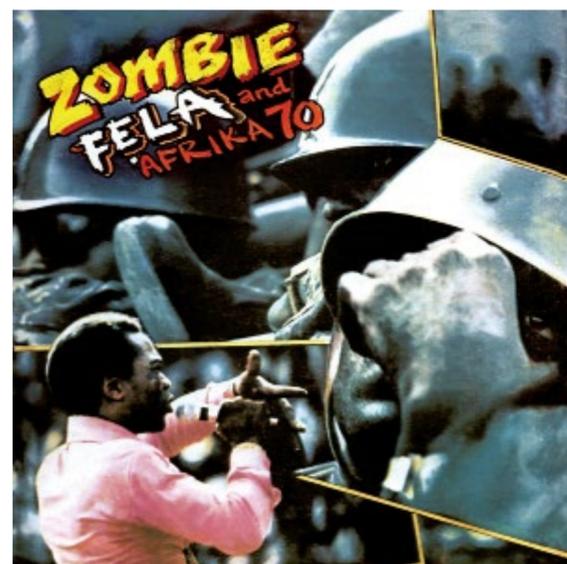
« *Le zombie n'avance que si on lui dit d'avancer...  
le zombie ne pense que si on lui dit de penser (...)  
Va et tue! Va et meurs! (...)* »

Ainsi débute le morceau antimilitariste *Zombie* (1976) du chanteur nigérian Fela Kuti. Le message de cette chanson est clair: les soldats de la junte militaire alors au pouvoir au Nigeria sont comparés à des morts-vivants suivant aveuglément les ordres de leurs chefs.

Fela Kuti n'en est pas à son coup d'essai avec ce morceau. Cela fait plusieurs années déjà qu'il critique la dictature en place, la corruption qui ronge le pays et dénonce la misère qui touche la population... L'artiste invite par ailleurs ses concitoyens à reconquérir leur liberté par un retour « aux sources ». Cette invitation s'incarne dans sa musique. Fela Kuti est en effet l'inventeur de l'Afrobeat, une fusion d'éléments musicaux afro-américains (funk, jazz), avec des rythmes et des paroles d'Afrique occidentale (modernes, mais aussi traditionnels).

Le régime nigérian tentera à plusieurs reprises de censurer cet artiste très populaire. Lorsque *Zombie* devient un cri de ralliement pour la population révoltée, les autorités attaquent violemment l'artiste et ses proches, détruisant son matériel d'enregistrement, passant l'artiste à tabac et tuant sa mère par défenestration.

La destinée des chansons politiques de Fela Kuti ne s'arrêtera pas là pour autant. Même après la mort de l'artiste, en 1997, elles continuent d'être des « armes d'insurrection massive ». Il y a peu, dans le contexte des « révolutions » qui ont eu lieu au Moyen-Orient, plusieurs groupes musicaux marocains, égyptiens, palestiniens et iraniens ont ainsi repris plusieurs de ses chansons contestataires pour dénoncer la torture, la violence, et les meurtres frappant leurs pays.



Depuis 1998, un concert annuel est organisé en hommage à Fela Kuti au Nigéria.



# Ars nova

De tout temps, différents pouvoirs ont voulu définir et contrôler ce qui était acceptable en termes de production musicale et ce qui, à l'inverse, ne pouvait être toléré.

Déjà dans la Grèce antique, le philosophe Platon considère que la musique peut, en fonction des harmonies, du rythme, des instruments utilisés, renforcer ou au contraire affaiblir « l'âme » des citoyens d'un État. Pour construire une société jugée « idéale », on éduquera donc les citoyens en privilégiant, par exemple, les mélodies claires et les rythmes réguliers plutôt que les musiques plaintives.

Durant le Moyen Âge et la Renaissance, l'Église surveille de près les innovations musicales.

La musique religieuse ne peut, pour sa part, ni distraire de la prière ni devenir une fin en soi. Elle doit être en accord avec l'harmonie céleste et ses lois, au moyen de mélodies pures et apaisées.

Ainsi, en 1325, le pape Jean XXII publie la *Docta Sanctorum*, un décret qui interdit l'*Ars nova*, un nouveau mouvement dans le domaine du chant religieux.



Vase grecque du IV<sup>e</sup> s. avant J.C.



Le pape Jean XXIII et Bernard Gui, évêque de Lodève et inquisiteur au XIV<sup>e</sup> siècle.



Page du manuscrit enluminé *Le Roman de Fauvel* (1318) à l'origine d'un possible début de l'*Ars nova*.



Au XVIII<sup>e</sup> siècle, certains ecclésiastiques veulent interdire l'opéra qui serait une source de trop grand divertissement. Des hommes d'Église et des musiciens parviennent à contourner cet obstacle en favorisant d'autres formes musicales : les oratorios. En 2005, la cantatrice Cécilia Bartoli et les musiciens du Louvre rendent hommage à ces œuvres.

Plus tard, une partie de l'Église s'opposera, entre autres, au genre madrigal profane (musique vocale polyphonique qui ne traite pas du divin mais plutôt d'amour, de politique...), à la musique protestante (branche du christianisme rejetant notamment l'autorité du pape) ou encore à un certain type d'opéra au XVIII<sup>e</sup> siècle à Rome.

Une autre catégorie de censeur vient s'ajouter à l'État et à l'Église, la classe bourgeoise. Celle-ci pétrie de conservatisme, impose sa vision morale et esthétique aux arts.

En dépit de ces différentes formes de censure, les musiques et les chants populaires, qui parfois se politisent, comme par exemple avec les mouvements syndicaux du XIX<sup>e</sup> siècle, ne cessent d'exister et ne seront jamais mis en sourdine.

# Chez les nazis

1933, l'Allemagne bascule sous l'autorité du parti nazi. Dans ce cadre, l'art est utilisé comme un outil de propagande visant, entre autres, à éduquer la population selon les idées défendues par le parti.

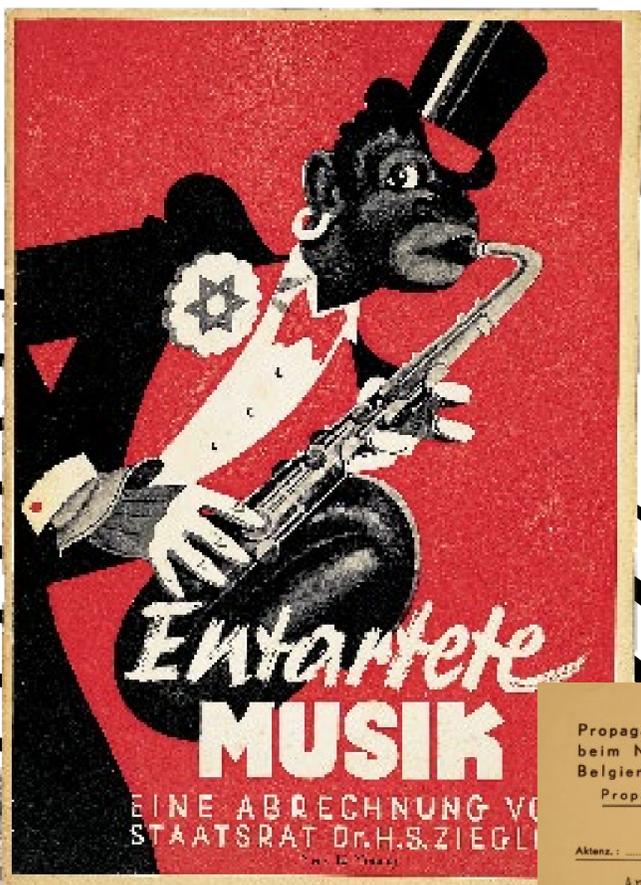
De manière générale, tout ce qui s'oppose ou s'écarte de l'idéal nazi en termes d'art et qui pourrait contribuer à la perte des valeurs aryennes est condamné, qualifié de « dégénéré ».

Les artistes sont censurés, des œuvres confisquées, détruites mais aussi exposées pour en montrer le caractère « dégénéré » à la population allemande lors de deux grandes expositions : *Entartete Kunst* (Art dégénéré) à Munich en 1937 et *Entartete Musik* (Musique dégénérée) à Düsseldorf en mai 1938.

En ouverture de cette exposition, Joseph Goebbels, ministre du Reich à l'Éducation du peuple et à la Propagande, prononce un discours de politique musicale tandis que le compositeur et chef d'orchestre allemand Richard Strauss est amené à assurer une couverture musicale de l'évènement.

De nombreux musiciens sont privés de travail, certains s'exilent, d'autres sont déportés et meurent dans les camps nazis.

Le swing était considéré comme de la musique dégénérée par les nazis. S'ils en autorisaient l'écoute, ils interdisaient par contre de le danser.



## LEXIKON DER JUDEN IN DER MUSIK

Mit einem Titelverzeichnis  
jüdischer Werke

Zusammengestellt im Auftrag der Reichsleitung  
der NSDAP auf Grund behördlicher, partiell  
geprüfter Unterlagen

herausgegeben von

Dr. Theo Stengel  
Referent in der Reichsmusikkommission  
in Verbindung mit

Dr. habil. Herbert Gerigk  
Leiter der Hauptstelle für die Bearbeitung des Führers  
für die Überwachung der gesamten geistigen und weltanschaulichen  
Schulung und Erziehung der NSDAP.

Propaganda-Abteilung Belgien  
beim Militärbefehlshaber in  
Belgien und in Nordfrankreich  
Propaganda-Staffel Lüttich  
(Wallonien)

Lüttich den 18. März 42.  
P/B.

Aktenz.: K3

An das  
Conservatoire Royal de Musique.  
Lüttich.  
14, rue Forgeur.

Betr.: Ihr Schreiben vom 11. März 42.

Zu Ihrem Schreiben vom 11.3. wird erwidert, dass die Dinge nicht so weit gediehen sind, um Ihnen die von Ihnen gewünschte Liste der Komponisten zu überreichen.  
Es wird Ihnen anheimgestellt, Ihre Anfrage nach einiger Zeit zu wiederholen.

*Dalwitz*

Hauptmann und Staffelführer.

8 Octobre 1942.

Conservatoire Royal de Liège.

A Monsieur PELZER, Oberleutnant  
Directeur de la PROPAGANDASTAFFEL  
Boulevard Frère-Orban, LIÈGE

Monsieur le Directeur,

Comme nous donnons déjà l'ouverture du FRIESCHWE, de Weber, lors de notre concert du 25 Octobre courant et que cette même œuvre figure également à notre programme du 15 Novembre, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous autoriser à remplacer cette œuvre à notre Concert du 15 Novembre par les œuvres suivantes :

- a) Trompett Voluntary.....Parcell (1656-1695)
- b) Water-Music.....Handel (1685-1759)

11 Décembre 1941.

A Monsieur DALLDORFF  
Hauptmann u. Staffelführer  
Boulevard Frère-Orban,  
LIÈGE

Monsieur Dalldorff,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 courant, et je suis très heureux de savoir que vous vous intéressez aux Concerts du Conservatoire Royal de Liège.

Au sujet des compositeurs modernes allemands, ceux-ci ne sont guère connus chez nous, mais Richard Strauss, Fr. Liszt, Brahms, Grieg, etc. figurent assez souvent à nos programmes.

Ainsi que vous le savez, nos programmes sont établis pour toute la présente saison. Mais je me propose de donner l'hiver prochain une grande œuvre de R. Strauss.

D'autre part, j'ai décidé de demander à la Maison Adolph Fürstner, de Berlin, de m'envoyer quelques partitions à vue, d'œuvres que nous ne possédons pas ici.

En vous remerciant encore, je vous prie d'agréer, Monsieur Dalldorff, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE DIRECTEUR,

Fernand Quinet

*Censure*

# Chez les stals

Dans l'URSS de Joseph Staline, qui fut le plus vaste État totalitaire du monde, les arts sont instrumentalisés ou censurés en fonction de leur rapport au parti unique, le Parti communiste.

La trajectoire du compositeur et musicien russe Dmitri Chostakovitch (1906-1975) illustre bien le rapport difficile que les artistes peuvent entretenir avec le pouvoir, plus particulièrement un pouvoir autoritaire.

Issu d'une famille révolutionnaire, jeune et prometteur, Dmitri Chostakovitch connaît rapidement un important succès et une renommée internationale. Les autorités communistes tirent profit de cette reconnaissance, effectuant des commandes d'État auprès de l'artiste et le consacrant avec le prix Staline (1941). Chostakovitch est dès lors considéré par de nombreuses personnes comme un compositeur au service du régime.

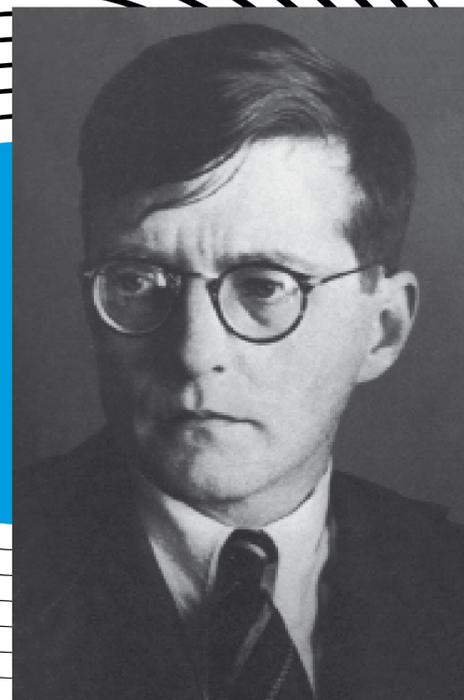
Cependant, l'artiste ne cessera jamais d'être surveillé par le régime et par moments censuré.

Il est personnellement dénigré par les responsables du Parti communiste, stigmatisé par les médias et par ses pairs, menacé de déportation...

Pourquoi? Pour deux raisons principales. Chostakovitch est brillant, mais en tant qu'avant-gardiste, il réalise des expériences musicales qui déconvenant. Par ailleurs, son œuvre ne manque pas d'ironie. Cette pratique l'amène parfois à critiquer et à prendre position contre l'État stalinien et Staline lui-même. Sa *Symphonie n° 8* (1943) peut ainsi être, à titre d'exemple, comparée à un cri de protestation contre la guerre et le totalitarisme.

Protégé par sa notoriété et son jeu d'équilibriste entre reconnaissance et opposition au régime en place, Chostakovitch connaîtra une carrière oscillant entre périodes de « bonnes grâces » et exclusion. Mais il ne sera jamais mis au pas...

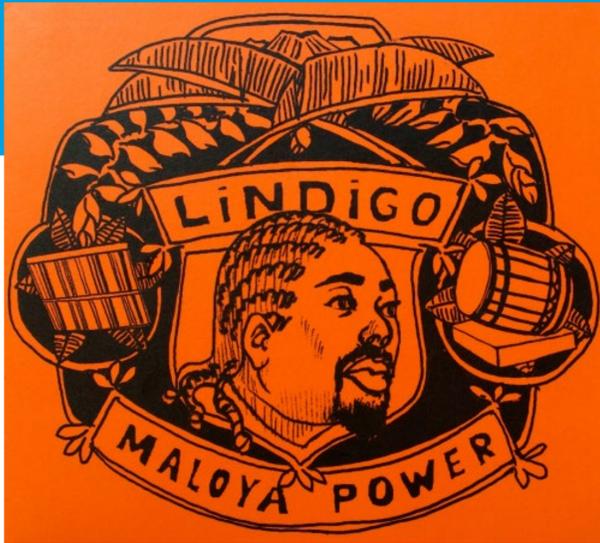
De nombreux musiciens, moins connus, disparaissent en URSS durant cette période, particulièrement durant la période des Grandes Purges ou de la Grande Terreur (dès 1936).



# La voix des sans-voix

La musique fait partie intégrante de l'identité des groupes humains. Elle nous informe sur leurs peurs, les tensions qui les animent, leurs valeurs...

Au fil des époques, de nombreux pouvoirs ont essayé d'imposer, sur un territoire donné, au sein d'une population, une seule et même culture, y compris sur le plan musical, niant et/ou rejetant toutes les oppositions et/ou particularismes, notamment musicaux.



Album du groupe Lindigo, Maloya Power (2012)

## Le cas du maloya à la Réunion

Sur l'île de la Réunion, le *maloya* est un style musical créole hérité des anciens esclaves. Il consiste en des chants de plainte, des danses, mais sert aussi à marteler des revendications notamment identitaires, à commémorer les figures de la liberté, à se moquer... des colons et des « maîtres ». Le régime français, colonisateur du pays, craint de plus en plus les effets de cette musique. À la fin des années 1950, le *maloya* est ainsi interdit par l'administration française (le simple fait de posséder des instruments devient dangereux). Pourtant, il continue à être joué en cachette, puis sort de la clandestinité dans les années 1980. De nos jours, il demeure indissociable de l'identité réunionnaise.

## Extrait de Valet Valet ou Le roi dans le bois

*Valets, valets prêtez moi vos fusils,  
voilà l'oiseau prêt à voler.  
Si vous avez gagné l'oiseau  
Suffit d'argent pour mon voyage et pour mon arrivée  
Trois places à tables et quatre pigeons blancs  
Suffisamment pour mon dîner.  
Mais pas sitôt la belle perçoit  
Chapeaux en main pour le salut.  
Quand moin l'attendu le roi dans les bois.  
La reine l'arrivée.  
Dégage à nou momon, dégage à nou,  
dégage à nou, calicot l'arrivé.  
Le vin qui brille, l'est dans mon verre  
bon dieu l'a dit mon z'enfant boire pas.  
Dodo, dodo, Sia La case la pa moin mi dodo pas (...)*

Chanson traditionnelle reprise sur l'album *Ti Mardé* de Firmin Viry.

## Le cas du rebétiko en Grèce

Années 1920, dans les « bas-fonds » d'Athènes apparaît un genre musical, le *rebétiko*, qui se voulait la « voix » des minorités sociales : les marginalisés, les mendiants, les immigrés d'Asie mineure...

Ce genre ne plaît pas à la haute société grecque, qui l'associe notamment à la drogue et à la misère. Sous la dictature de Métafas (années 1930), des rebétika sont interdits de diffusion à la radio ou modifiés (les influences orientales supprimées), leurs interprètes sont victimes de persécution, doivent s'exiler... Cette musique, qui se veut l'expression d'une prise de conscience collective, traversera les années, évoluera (se lissera ?) et deviendra très populaire dès les années 1940.

## Ο ΤΕΚΕΤΖΗΣ – Le tenancier de téké (trad.)

*Je suis un mangkas raffiné, premier tenancier de téké  
Je suis aussi un joueur de barbouti super extra  
Je fume le narguillé avec la gonzesse  
Et à quiconque j'étais redevable, je le suis resté.  
tous me disent bon joueur de barbouti  
Parce que j'ai affaire à des pigeons et que je les roule.  
Quand je suis balèze avec beaucoup de billets de mille  
Toute la société me fait la fête avec  
Quand je suis (au) tapis, Vierge-Marie  
Ma « pomme » s'attire des ennuis.*

Paroles et musique de Péristéris – années 1930  
Traduction de Eleni Cohen

Rebétiko trio : Dimitris « Salonikios » Semis, Agapios Tomboulis, Rosa Eskenazi (Athènes 1932) (FAL)



Musiciens de rebétiko dans le Pirée (1933) (FAL)



ILE DE LA RÉUNION

TI MARDÉ

# Chansons cultes



Pendant des siècles, l'Église catholique et, d'une manière générale, les cultes religieux ont imposé une ligne directrice en termes de productions musicales et rejeté ce qui n'y correspondait pas, sur le fond ou la forme. De multiples textes de chansons ont ainsi été « mis à l'index » car considérés comme blasphématoires (injurieux vis-à-vis du divin) ou immoraux. Cette censure a traversé les âges et s'est encore manifestée à de nombreuses reprises au cours des dernières décennies.

Léo Ferré, chanteur français, s'est ainsi attiré les foudres de l'Église dès 1949 avec *Monsieur tout blanc*, qui condamne les silences du pape Pie XII pendant la Seconde Guerre mondiale concernant le génocide des Juifs. En 1960, il frappe à nouveau un grand coup avec, notamment, la chanson *Thank you Satan* (Merci Satan) :

« Pour les étoiles que tu sèmes  
Dans le remords des assassins  
Et pour ce cœur qui bat  
quand même  
Dans la poitrine des putains  
Pour les idées que tu maquilles  
Dans la tête des citoyens  
Pour la prise de la Bastille  
Même si ça ne sert à rien  
Thank You Satan. »

Outre la censure interne dont Léo Ferré fait alors l'objet au sein de sa maison de disque, le chanteur verra ce morceau être interdit d'antenne par le comité de censure de la RTF (Radiodiffusion-télévision française). *Thank You Satan* sera repris en 2003 dans l'album posthume *Les chansons interdites... et autres*, une compilation de titres enregistrés par Léo Ferré en 1961, dont plusieurs productions interdites à l'époque pour des motifs religieux et/ou politiques.

Autre lieu, autre époque. En Norvège, dans les années 1990, les pressions se portent sur la jeune chanteuse Deeyah. Celle-ci est menacée de mort par des intégristes musulmans, accusée de « dégrader » la culture musulmane avec sa musique pop et son style vestimentaire. Harcelée, la jeune femme quittera la Norvège avec sa famille pour le Royaume-Uni en 1996. Après deux années de silence, la jeune artiste revient sur le devant de la scène et devient une militante internationale engagée pour la liberté d'expression musicale et contre l'oppression des femmes.

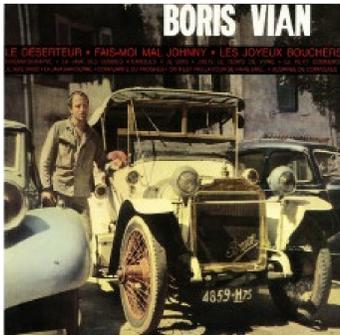


La chanteuse Deeyah Khan à l'ONU.

# Chansons nationales

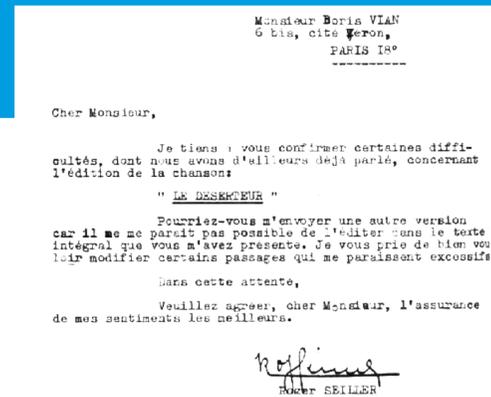
Les États et leurs représentants constituent un sujet clé de nombre de productions musicales de par le monde. Lorsque la musique se fait critique, l'appareil répressif des États peut alors se mettre en branle...

En 1954, alors que la guerre d'Indochine s'achève et que débute celle d'Algérie, l'artiste français Boris Vian compose ainsi une chanson pacifiste intitulée *Le Déserteur*, une lettre ouverte au plus haut représentant de l'État :



« Monsieur le Président  
Je vous fais une lettre  
Que vous lirez peut-être  
Si vous avez le temps  
Je viens de recevoir  
Mes papiers militaires  
Pour partir à la guerre  
Avant mercredi soir  
Monsieur le Président  
Je ne veux pas la faire  
Je ne suis pas sur terre  
Pour tuer des pauvres gens  
C'est pas pour vous fâcher  
Il faut que je vous dise  
Ma décision est prise  
Je m'en vais déserteur. »

Dans le contexte militariste qui agite alors le pays, cette chanson, même édulcorée, est bannie de presque toutes les ondes. En 1958, à l'instigation de Paul Faber, conseiller municipal de la Seine, *Le Déserteur* est interdite de diffusion jusqu'en 1962. Boris Vian est menacé plusieurs fois physiquement par des patriotes qui le considèrent comme un traître. Entre temps, la chanson a néanmoins été gravée sur le disque *Chansons possibles et impossibles* dont un nombre important d'exemplaires se vendent « sous le manteau ». *Le Déserteur*, qui sera traduite en de nombreuses langues, deviendra progressivement un hymne antimilitariste universel.

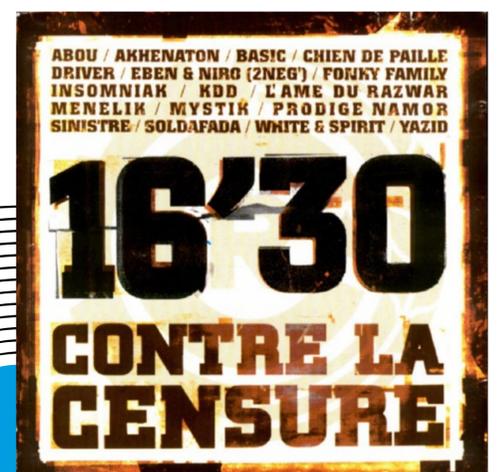
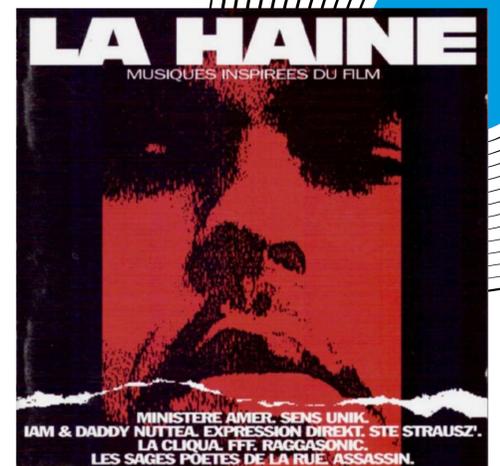


Même lieu, autre époque. Dans les années 1990-2000, en France, plusieurs rappeurs ou groupes de rap ont été censurés et/ou poursuivis en justice pour « diffamation publique » envers les forces de l'ordre, « incitation à la haine ou au meurtre » de leurs agents, et plus largement pour atteinte à l'image et à l'identité de la République.

La liste des groupes ayant fait l'objet de poursuites judiciaires et/ou d'interdictions est longue : Ministère A.M.E.R., NTM, La Rumeur, Monsieur R., Sniper, la Fonky Family...

Nombre de leurs défenseurs voient dans leurs productions musicales et/ou leurs prises de position, l'expression d'une colère trop longtemps contenue dans les banlieues, une révolte par les mots contre les abus de pouvoir et les inégalités.

En réaction à ces poursuites et interdictions, des rappeurs, dont des membres du groupe IAM, se sont rassemblés pour dénoncer la situation. En 1998, le collectif Cercle rouge a ainsi produit le morceau *16'30 contre la censure*.



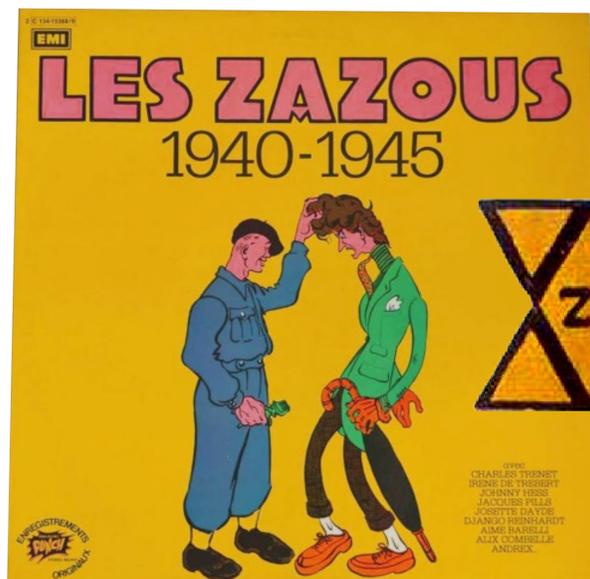
# Chansons morales

Une des principales formes d'atteinte à la liberté d'expression se trouve du côté de la morale, soit un ensemble de règles et de normes relatives au bien et au mal, au juste et à l'injuste, en usage dans un groupe humain à une période donnée. Lorsque ces règles

ne sont pas respectées par les artistes, ces derniers s'exposent au rejet et à la critique, à d'éventuelles poursuites voire à l'interdiction de leur production. Apprécier leur musique peut également mettre le public en danger voire être ouvertement revendicatif.

Dans la France du Maréchal Pétain, qui rêve d'une renaissance nationale à travers la jeunesse et des valeurs traditionnelles, les zazous détonnent.

Ces jeunes gens cultivent leur différence (cheveux longs, vêtements anglais ou américains souvent très colorés, attirait pour le jazz et le swing, fréquentation des cafés le jour et des dancings la nuit, etc.). Une campagne de presse anti-zazou se développe et des zazous seront agressés et certains auront les cheveux tondus.



Des zazous porteront une étoile jaune en signe de contestation. Certains seront internés à Drancy.

Quand le groupe britannique The Cure présente son single *Killing an Arab* en 1978, il n' imagine pas la réception dont sa chanson va faire l'objet. En effet, avec ce morceau, Robert Smith, le chanteur, souhaitait simplement rendre hommage au livre *L'Étranger* d'Albert Camus. Leur label, inquiet des raccourcis que pourrait susciter le titre et, prudent, avait fait accompagner le disque du roman. Rapidement, des partis d'extrême droite anglais (dont le National Front) récupèrent néanmoins cette chanson et en détournent le message à des fins de propagande raciste. The Cure ne cessera alors d'expliquer sa démarche dans des conférences de presse. Rien n'y fait... Durant la guerre du Golfe, certains (dont des radios américaines) utilisent la chanson pour alimenter un climat guerrier et antimusulman. La BBC (société de production et de diffusion de programmes de radio-télévision britannique) interdit sa diffusion pour éviter l'incitation à la haine. Depuis, Robert Smith réinterprète la chanson en concert sous les titres de *Kissing an Arab* (Embrasser un Arabe) ou *Killing Another* (Tuer un autre).

## Extrait de *Killing an Arab* (Tuer un Arabe)

*“Standing on the beach  
With a gun in my hand  
Staring at the sea  
Staring at the sand  
Staring down the barrel  
At the arab on the ground  
I can see his open mouth  
But I hear no sound*

*I'm alive  
I'm dead  
I'm the stranger  
Killing an arab.”*

*« Debout sur la plage  
Un pistolet à la main  
Je fixe la mer  
Je fixe le sable  
Je fixe le canon  
Sur l'arabe à terre  
Je vois sa bouche ouverte  
Mais je n'entends aucun son*

*Je suis en vie  
Je suis mort  
Je suis l'étranger  
Qui tue un arabe. »*

Alain Kan, une icône filante du glam rock français des années 1970, prend un malin plaisir à jouer avec les limites. En 1976, ce dandy sort l'album *Heureusement en France, on ne se drogue pas*, dans lequel il parle sans détours et ironiquement de stupéfiants. Le support est retiré des magasins de disque et interdit d'antenne. L'artiste ira de provocation en provocation, en abordant frontalement, dans ses chansons, les thèmes de l'homosexualité, du nazisme, des violences familiales, etc. L'artiste disparaîtra progressivement de la scène musicale française avant de finir dans l'anonymat le plus complet.



## Extrait de *Heureusement en France on ne se drogue pas*

*« Dis donc, m'a dit mon père,  
si je te trouve avec un joint  
Oh, je te mets la tête à l'envers  
et te fous dehors comme un chien  
Oh Papa, ne crains rien pour moi,  
ici sont rares les champs de pavot  
Joue aux cartes avec tes copains  
et va boire un coup au bistrot  
Heureusement qu'en France,  
on ne se drogue pas-ha-ha ha-ha-haha  
Heureusement qu'en France,  
on ne se drogue pas-ha-ha ha-ha  
Heureusement qu'en France,  
on ne se drogue pas-ha-ha ha-ha-haha  
Heureusement qu'en France,  
on ne se drogue pas...  
Papa, c'est déjà huit heures,  
tu sens le pastis à plein nez  
Surtout rentre avec des fleurs,  
sinon tu auras droit au balai  
Tu ressembles à un coquelicot,  
tu t'endors devant la télé  
Le vin rouge te monte au cerveau,  
c'est encore moi qui vais trinquer (...) »*

## JASS AND JASSISM.

Why is the jass music, and, therefore, the jass band? As well ask why is the dime novel or the grease-dripping doughnut? All are manifestations of a low streak in man's tastes that has not yet come out in civilization's wash. Indeed, one might go farther, and say that jass music is the indecent story synopsized and counter-pointed. Like the improper anecdote, also, in its youth, it was listened to blushing behind closed doors and drawn curtains, but, like all vice, it grew bolder until it dared decent surroundings, and there was tolerated because of its oddity.

We usually think of people as either musical or nonmusical, as if there were a simple line separating two great classes. The fact is, however, that there are many mansions in the house of the music. There is first the great assembly hall of melody—where most of us take our seats at some time in our lives—but a lesser number jass on to inner sanctuaries of harmony, where the melodic sequence, the “tune,” as it most frequently is called, has infinitely less interest than the blending of notes into chords so that the combining wave-lengths will give new aesthetic sensations. This inner court of harmony is where nearly all the truly great music is enjoyed.

Extrait du Times-Picayune (New Orleans 1918)

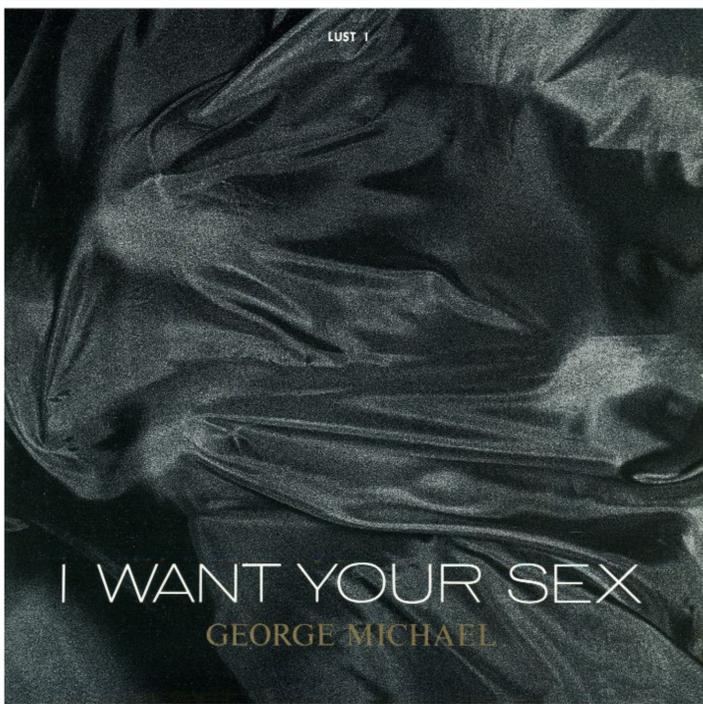
« (...) Qu'est la musique de jass et le jassband ? Le jass fut une manifestation d'un caractère dégradant pour le goût de l'homme, qui, hélas !, n'a pas encore été nettoyé par la civilisation. »

# Chansons Q

S'il y a un sujet qui reste sensible au sein de nos sociétés, c'est bien la sexualité. Jusqu'en 1960, le comité d'écoute de la radio française allait jusqu'à censurer des chansons car on y prononçait le mot « ventre »...



Cette chanson de Boris Vian interprétée par Magali Noël (1956) a été interdite d'antenne pour des raisons de sexualité libérée.



En 1987, George Michael interprète le morceau au titre évocateur *I want your sex*. Les paroles suggestives choquent! De nombreuses radios refusent de diffuser la chanson ou la transforment en remplaçant le mot *sex* par *love*.

Aux États-Unis, en 1985, le groupe de pression conservateur *Parents Music Resource Center* (Centre de Ressources sur la Musique pour les Parents) est à l'origine de la création du célèbre autocollant *Parental Advisory: Explicit Content* (Avertissement parental: contenu explicite). Celui-ci est collé sur des disques dont le contenu est jugé « choquant » et dont la vente aux mineurs devient interdite sous peine de poursuites judiciaires.

En réaction, des militants anti-censure fondent le *Parents for Rock and Rap* (Parents pour le rock et le rap) et entament une campagne contre le *Parents Music Resource Center*. Aujourd'hui, si cet autocollant existe toujours, ce qui était à la base un « label de dissuasion » est devenu, avant tout, un argument de vente.

En mai 2015, le géant américain Apple a purement et simplement retiré de sa plateforme de téléchargement libre l'application France Radio car elle proposait une série d'émission sur l'érotisme en musique baptisée *Dans l'Air du Soir*.



PARENTAL  
ADVISORY  
EXPLICIT CONTENT

# À l'écran

Parfois, le scandale est plus visuel que musical, et frappe avec plus de vigueur l'imaginaire collectif.

La télévision est un vecteur que les censeurs tiennent particulièrement à l'œil.

Avec l'investissement massif dans les clips vidéos et la création de chaînes dédiées à leur diffusion, comme MTV, l'image devient en effet presque aussi importante, si ce n'est parfois plus, que la musique en elle-même. Or, cet autre moyen d'expression permet de faire passer des messages symboliques parfois plus explicitement qu'à travers, par exemple, les paroles d'une chanson...



Image du clip *The Next Day* de David Bowie censuré par Youtube qui l'a interdit aux moins de 18 ans (©DR).



Image d'avertissement au début du clip *College boy* d'Indochine.

Internet est aussi un canal privilégié pour diffuser de la musique et des vidéos. Mais le réseau est de plus en plus bridé par les tentatives de contrôle des États, mais aussi sous l'action de censure des géants du numérique eux-mêmes (Google, Apple, Facebook...). Des contenus sont supprimés pour faire respecter les réglementations (droits d'auteur, brevets, copyrights). Aussi, de multiples sujets polémiques sont censurés, et nombre de groupes musicaux voient leur clip vidéo ou leur morceau effacé par les fournisseurs d'accès...

En 2008, dans *Toe Jam*, le collectif Brighton Port Authority réutilise ainsi, de manière humoristique, les rectangles noirs habituellement utilisés par la censure pour cacher ce qui est considéré comme « immoral »...



ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française. Cet office fut démantelé en 1974 et avait la tutelle de la radiodiffusion et de la télévision publique en France.



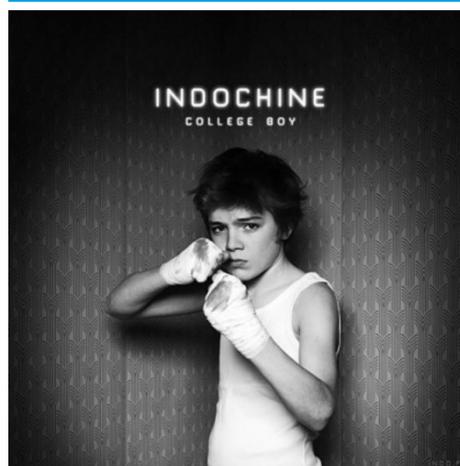
Elvis Presley

La danse peut aussi enflammer les esprits.

Au début de sa gloire, Elvis Presley est ainsi attaqué par les ligues de vertu américaines pour le caractère jugé obscène de son mouvement du bassin.

## Clips censurés

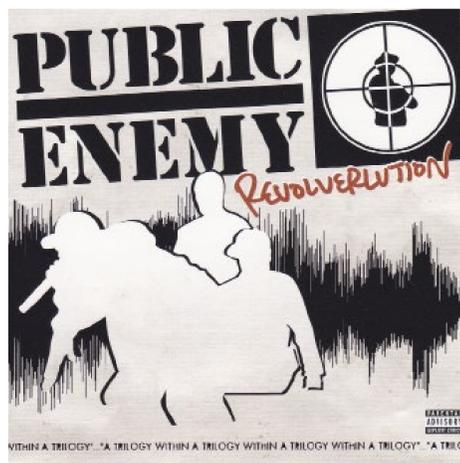
Justice, *Stress* (2008 : violence et racisme)  
Indochine, *College Boy* (2013 : morale et violence)  
David Bowie, *The next day* (2013 : religion)



Pochette du single *College Boy* d'Indochine qui dénonce l'homophobie. Le clip utilise des images violentes.



Album *Unfinished Music: No. 1 - Two Virgins* de John Lennon et Yoko Ono. Dans le New Jersey, la police saisit 30 000 exemplaires de cet album pour pornographie (1969).



Album contenant le titre *Give the peeps what they need* dont le clip a été boycotté par MTV-Amérique au motif que la chanson et le clip sont politiquement trop engagés.



Pochette censurée de l'album *Virgin Killer* de Scorpions.

La pochette du disque a également toute son importance. Elle incarne la démarche de l'artiste. Certains choisissent des visuels délibérément provocants, comme le groupe Scorpions pour l'album *Virgin killers* en 1976.

# À la radio

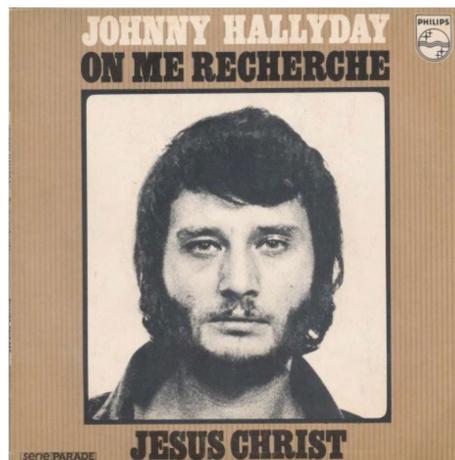
L'histoire de la radio est parsemée d'exemples de censure, une censure dont la logique a évolué au fil du temps.

Après la Seconde Guerre mondiale, en Belgique comme en France, l'État a le monopole des radios. En France, on instaure le bip sonore pour rendre inaudible certains passages de chansons jugés vulgaires ou choquants. La diffusion sur les ondes radiophoniques est strictement réglementée. On distingue : les productions musicales autorisées, autorisées à la diffusion après 22 h, autorisées à la diffusion après minuit et enfin les productions interdites d'antenne.

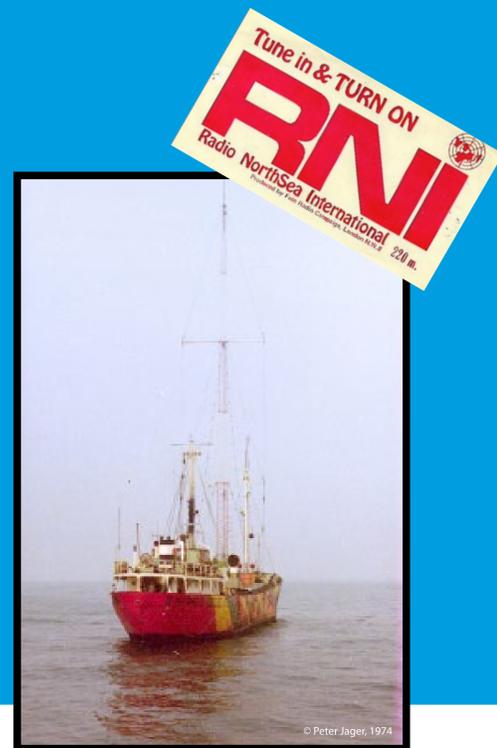
Dans le climat de terreur post-11 septembre 2001, la multinationale Clear Channel a distribué à ses filiales aux États-Unis une liste de plus de 160 morceaux « sensibles » à éviter à la diffusion radio : des titres faisant référence à l'islam, des chansons au contenu pacifiste ou contestataire ou faisant simplement allusion au fait de prendre l'avion... L'opérateur se défendra en prétextant qu'il s'agissait d'une recommandation et non d'une interdiction à proprement parler.

On remarque donc que la censure peut s'effectuer en amont, lorsque les radios établissent les choix éditoriaux de leur programmation musicale. Cette forme d'autocensure est plus imperceptible pour l'auditeur... qui la plupart du temps ignore que certaines chansons ne sont pas retenues tandis que d'autres profitent de certains jeux d'influence.

Dans les années 1960 et 1970, les radios pirates se multiplient. La Radio Caroline est sans doute une des radios clandestines les plus emblématiques. Cette radio britannique et anglophone émettait depuis un bateau ancré dans les eaux internationales. Sa contribution sera déterminante dans l'émergence du rock et la diffusion de musiques interdites.



La chanson *Jésus Christ* de Johnny Hallyday fut interdite d'antenne radio sur la RTB (1970).



Le bateau Mebo II d'où émettait Radio North Sea International.



Logo de Radio North Sea International qui émettait offshore début des années 1970.



Deux pirates de la Radio Veronica, une radio offshore indépendante qui a émis depuis un bateau-phare à destination des Pays-Bas et de l'Europe du Nord (1974).

En Belgique, en 1970, la radio publique (RTB) refuse de diffuser la chanson *Jésus-Christ* de Johnny Hallyday. Le Christ y est en effet présenté comme un hippie aimant notamment « les filles aux seins nus », une description jugée alors injurieuse.

# Dans la boue

Les concerts et les festivals sont un autre canal essentiel de diffusion de la musique

Les organisateurs du festival de métal *Hellfest* (Loire-Atlantique) sont des habitués de ce type de pressions. Presque chaque année, ce festival fait l'objet de campagnes médiatiques hostiles alimentées par des riverains, des hommes politiques (qui y voient une incitation au désordre public et à la consommation des drogues), et surtout par le lobbying de mouvements religieux conservateurs qui accusent le rock métal de promouvoir le satanisme et la *death culture* ou encore d'être un appel à la haine contre l'Église catholique...

Le site du Hellfest vandalisé en 2015.

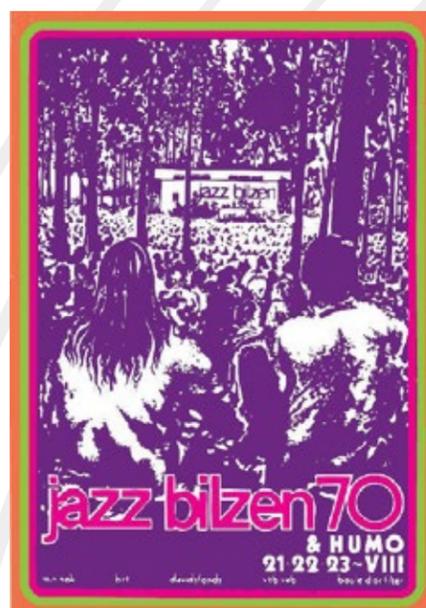


Certains sont annulés par les autorités. Les raisons avancées pour justifier de telles mesures sont nombreuses et variées : réputation dérangeante de certains artistes ou de leurs chansons, raisons politiques (chansons contestataires), violation de la loi, risque de trouble à l'ordre public et de violence, pressions exercées par des lobbies extérieurs, hostilité de l'opinion publique... Le tout agrémenté de considérations morales.

Aujourd'hui, le cocktail « jeunesse, musique, drogue, insécurité », rencontre toujours l'hostilité des autorités. Certains concerts ou rassemblements musicaux, comme les raves parties, sont ainsi organisés dans la clandestinité, que ce soit dans les villes, des sites industriels désaffectés, dans des forêts...



Couverture de la revue *Spécial* du 18 août 1966 qui présente le festival de jazz de Comblain-La-Tour comme un haut lieu du « sexe collectif ».



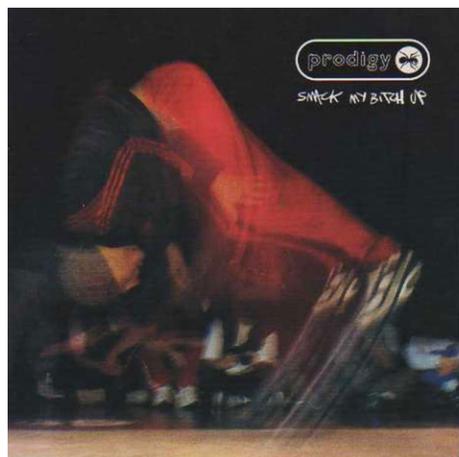
Un des groupes invité au Jazz Bilzen en 1970, Black Sabbath, inquiète les autorités religieuses et gouvernementales.

# Smack my music up

À côté des censures connotées négativement, on peut distinguer une censure qualifiée à priori de « positive », mieux acceptée socialement.

En 1997, le groupe britannique The Prodigy présente son morceau *Smack My Bitch Up*.

Un collectif s'en prend au titre qui propagerait un message misogyne incitant à la violence à l'égard des femmes. Certaines radios cessent alors de passer la chanson, et des magasins vont jusqu'à retirer le CD de la vente.



Le reggaeman Elephant Man, un des chanteurs jamaïcains accusés d'homophobie.

En 2015, la représentation à New York de *Marsh u Nebuttya* du compositeur Jonas Tarm est annulée à la dernière minute. En cause, un extrait d'hymne nazi et des références à l'URSS totalitariste. D'après le compositeur, il s'agissait d'utiliser ces éléments pour dénoncer les massacres dans la guerre civile ukrainienne.

Il existe donc bien différents niveaux de justification à l'acte de censure. Certains motifs pouvant paraître plus légitimes que d'autres...

Les différents exemples de censure reflètent un acte d'interdiction que des hommes imposent à un artiste (en entravant sa liberté d'expression), mais aussi au public. La « censure positive » ne serait-elle néanmoins pas plus défendable? D'un autre côté, n'y aurait-il pas d'autres solutions que le bannissement pur?

Dans cette perspective, interdire la musique véhiculant des messages d'extrême droite fait presque l'unanimité... En Belgique, des lois interdisent l'incitation à la haine et la promotion du racisme et du négationnisme. Pour éviter les attaques judiciaires, les groupes comme « *Blood and Honour* » (groupe néonazi international) doivent à présent organiser leurs concerts clandestinement.



Mais la censure est aussi pratiquée par les individus... c'est-à-dire nous-mêmes. En posant des choix, en adoptant une position, en prônant ce qui nous paraît bon, en voulant préserver nos enfants ou nos proches, ne sommes-nous pas tous un peu des censeurs au quotidien?

# Musique de Résistance

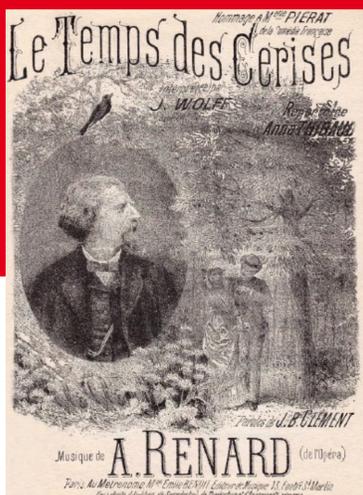


La musique peut être instrumentalisée par les pouvoirs à des fins de propagande, mais elle peut également être un instrument de résistance.

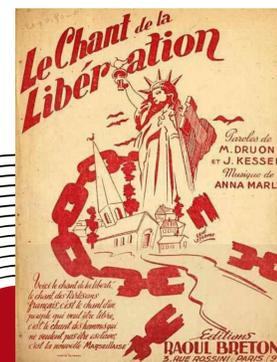
Les chansons parviennent toujours à résonner, même de manière clandestine.

La Seconde Guerre mondiale, par son intensité, est un bon exemple pour aborder cette dimension. La forme la plus connue de résistance par la musique est celle propagée par « Radio Londres » (l'organe radiophonique de la « France libre » au Royaume-Uni). *Le chant des partisans* constitue un célèbre exemple de ces chansons de résistance.

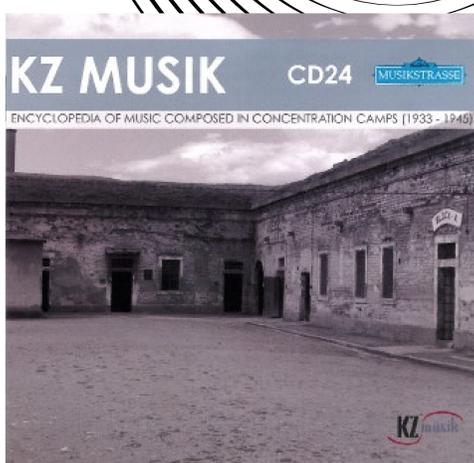
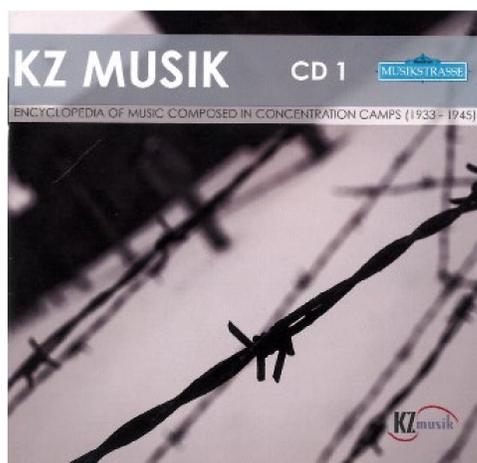
La musique donne de l'espoir au peuple et aux résistants en conjurant la peur, en mobilisant, et en préparant au combat. Les partitions et les textes fleurissent partout, bien souvent sous la plume d'anonymes.



Certaines productions sont des nouveautés, d'autres reprennent et transposent des chants de lutte ouvrière (*L'Internationale*, *Le Temps des cerises*), mais beaucoup s'inspirent de chansons populaires. Des titres tels que *Boum!* (1938) de Charles Trenet, ou *Tout va très bien Madame la marquise* interprété par Ray Ventura (1936), mais aussi des chants de propagande vichyste comme *Maréchal nous voilà* (1941) sont adaptés et parodiés maintes fois.



Le chant des Partisans est aussi connu comme Le chant de la Libération.



Francesco Lotoro a sauvé de l'oubli plusieurs centaines d'airs, de musiques, de chants en produisant une Encyclopédie de la musique composée dans les camps de concentration nazis (2011).

Dans les camps de concentration nazis, la musique est aussi un moyen de lutte pour la survie. Des déportés composent, jouent, chantent pour décrire leurs conditions de vie atroces. En 1933, des déportés allemands antinazis écrivent *Le chant des marais*, un hymne à la liberté. Au début toléré car incompris par les surveillants, il est ensuite rejeté pour son caractère subversif. Celui-ci sera repris et traduit par nombre de déportés.

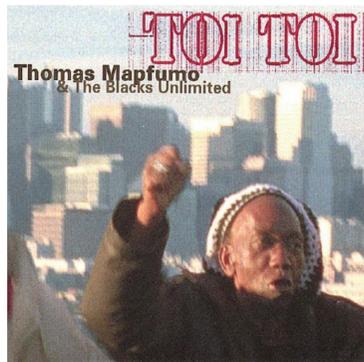
# Musique pour résister



« Un tract, on ne le lit qu'une seule fois. Une chanson, on l'apprend par cœur », martelait Joe Hill (1879-1915), un syndicaliste américain. En effet, la musique est un vecteur privilégié pour exprimer un message fort de nature politique ou sociale.

Les mots et la musique peuvent devenir des armes de défense et d'attaque. La « musique en colère » est alors d'utilité sociale, et se fait le porte-voix des contestations. Ces chansons engagées peuvent éveiller les consciences en amenant les personnes à s'interroger puis à s'indigner, et leur proposer d'agir. Par cette posture de contre-pouvoir, le chanteur engagé peut s'attirer l'hostilité de l'opinion dominante.

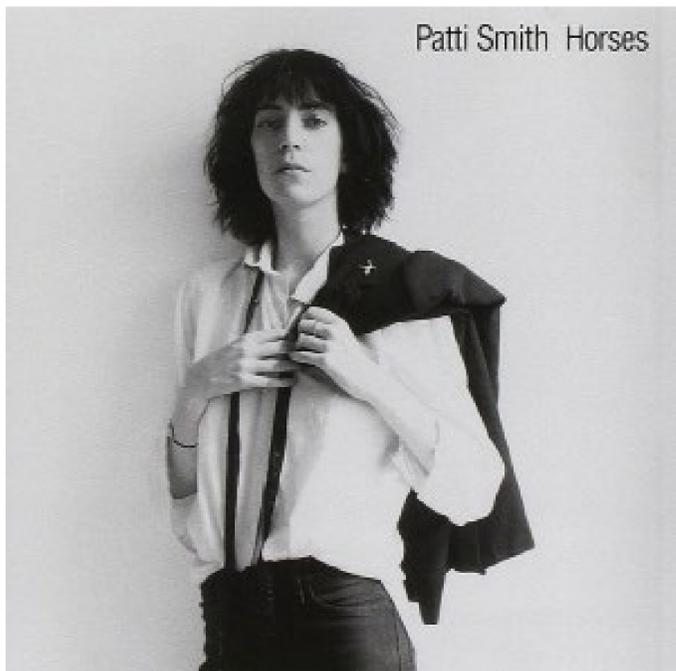
Ces chansons militantes se développent à travers un large éventail de styles musicaux : rock, punk, folk, rap, slam, world-music... Les exemples de chansons engagées et les causes défendues sont légions.



Par exemple, Thomas Mapfumo, chanteur au Zimbabwe, est entré en dissidence avec le dictateur Robert Mugabe. Son combat lui a valu un emprisonnement et un exil aux États-Unis. Mais aux États-Unis aussi, les voix discordantes ont toujours été nombreuses. Ce pays a connu plusieurs vagues de *protest songs*, autour de chanteurs tels que Bob Dylan ou encore Bruce Springsteen, contre certaines politiques guerrières du pays et pour prôner la défense des minorités. Dans les années 2000, Lenny Kravitz, Saul Williams, Beastie Boys, et d'autres, fustigent la guerre en Irak, la politique de Georges W. Bush et son *Patriot Act*.



Le morceau *Porcherie* de cet album sera un des hymnes punk antifascistes de la fin des années 1980 en France avec l'ajout des paroles « La jeunesse emmerde le Front national ».



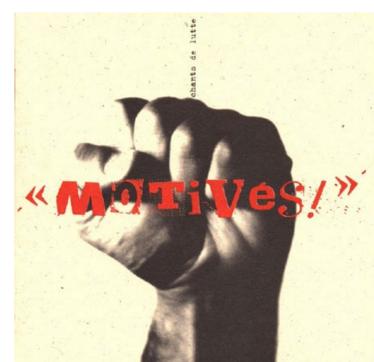
Patti Smith est une chanteuse engagée dans la cause féministe.



Joe Hill, le syndicaliste américain du début 20<sup>e</sup> siècle, est l'auteur de nombreuses chansons de lutte ouvrière.



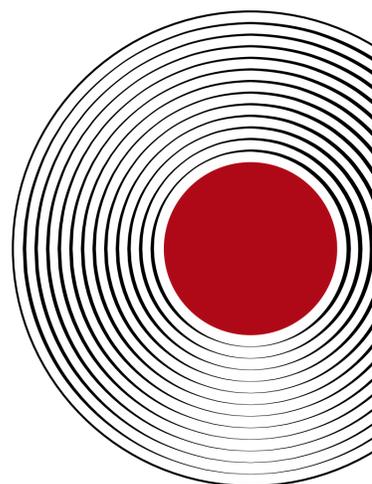
Beastie Boys a déclaré que cette chanson, sortie en 2003, « n'est pas une prise de position anti-américaine ou pro-Saddam, mais simplement une prise de position contre une guerre injustifiée ».



Le groupe Zebda est à l'origine du mouvement citoyen « Motivés » qui s'est présenté aux élections municipales en France en 2001.

En France, dans les années 1980, les chansons engagées véhiculent un message antiraciste et humanitaire avec Maxime Le Forestier, Bernard Lavilliers, etc. Une dizaine d'années plus tard, certains chanteurs réagissent contre la percée du Front National : Bérurier noir, Noir désir, Têtes raides...

Aujourd'hui, des artistes et des groupes musicaux « citoyens du monde », à l'instar de Manu Chao ou encore Zebda, s'engagent sur la voie d'autres combats comme l'altermondialisme, afin de proposer une vision multiculturelle et plus juste de nos sociétés.



# Liberté pour la musique



En attirant l'attention sur une œuvre « dangereuse », la censure augmente le pouvoir d'attraction de l'interdit, la curiosité, et provoque une réaction contraire : le public prête encore plus l'oreille aux productions musicales concernées.

La censure frontale est relativement inefficace. Bien souvent incohérente, illogique, elle renferme en elle-même un paradoxe qui tend à neutraliser ses effets.

De plus, les chanteurs ont toujours utilisé de subterfuges pour contourner la censure et ne pas se mettre à dos les autorités. Dans sa chanson *Les Bourgeois*, Jacques Brel remplace le mot « con » par un silence :

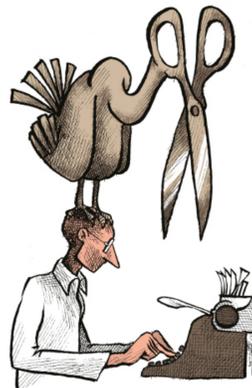
« Gommer l'insulte la rend encore plus audible. »

À côté des artistes qui se réunissent pour faire entendre leurs voix, d'autres acteurs se mobilisent pour défendre la liberté d'expression. Des associations et des structures organisent des événements pour sensibiliser la population.

Par exemple, depuis 2004, le festival *Musiques Interdites* à Marseille œuvre à réhabiliter des musiques classiques réprimées par les régimes totalitaires nazis et stalinien.

## ZENTSURARA AT!<sup>8</sup>

VIII. ZENTSURAREN AURKAKO JAIALDIA / VIII. FESTIVAL CONTRA LA CENSURA / VIII. FESTIVAL AGAINST CENSORSHIP



BILBAO. AZARDAK 11-16 NOVIEMBRE 2013 / SALA BBK / EHU-UPV. BIZKAIA ARETOA.



En 2006 est créé en Espagne le festival *Zentsura At!* dédié à la lutte contre la censure. Celui-ci trouve son origine dans les interdictions de concerts de musiciens basques en Espagne en raison de leur sympathie pour certains mouvements indépendantistes.

Une organisation internationale indépendante, a fait de la défense de la liberté d'expression des musiciens son objectif premier : *Freemuse (Freedom of musical expression)*. À travers son réseau mondial, cette structure alerte l'opinion, réalise des campagnes de sensibilisation ciblées et propose un soutien aux artistes exilés. Pour cette organisation, la Déclaration universelle des droits de l'homme devrait être un instrument symbolique et juridique contraignant pour assurer aux musiciens une protection spéciale contre toute censure arbitraire. Par ailleurs, *Freemuse* a créé une charte qui est plus spécifiquement liée à deux articles de la Déclaration : le droit et la liberté d'expression (art. 19) et le droit ou la liberté de participer librement à la vie culturelle (art. 27).

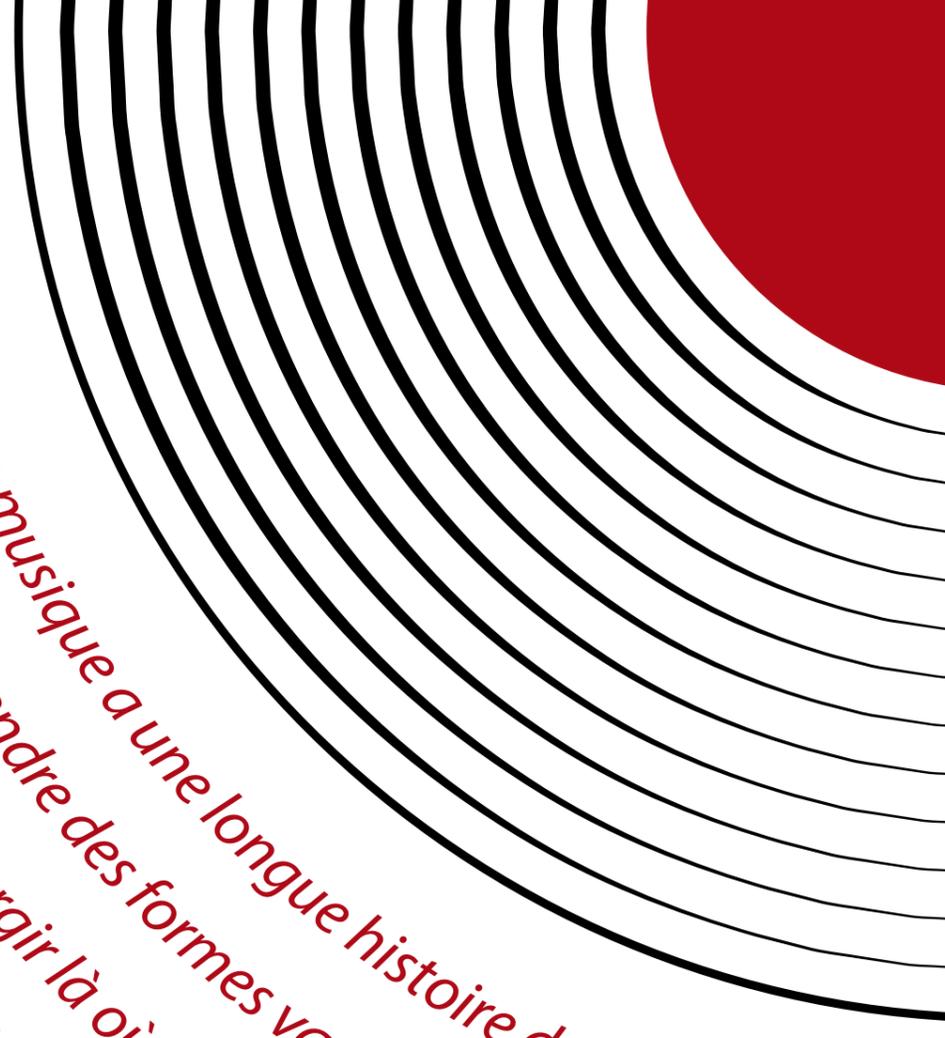
La censure musicale est devenue également un objet d'étude, et des centres de recherche spécifique voient le jour, comme le *Zentrum für Verfemte Musik* à Schwerin en Allemagne.



# MUSIC FREEDOM DAY

Le 3 mars 2015, le Music Freedom Day s'est déroulé à Barcelone, Bologne, Casablanca, Dakar, Harare, Harstad, Peshawar, New York et Oslo.

# Outro



*La censure en musique a une longue histoire derrière elle.  
Elle peut prendre des formes variées, sembler parfois  
justifiée ou encore surgir là où on ne l'attendait pas ou plus.  
La vigilance reste de mise. Et il en revient à chacun de s'interroger...*

*Comment nommer ce que l'on interdit chez soi, à ses enfants  
d'écouter, ce que l'on considère comme du « arèdje »,  
Qui a la « légitimité » de censurer ?  
La censure peut-elle être « positive » ?*

*Est-on conscient du pouvoir que peut exercer  
la musique sur nous et sur les autres ?  
du bruit, du « n'importe quoi » ?*

*Que revendique-t-on dans la musique aujourd'hui ?  
Que censure-t-on par la musique aujourd'hui ?  
Finalement, que tout cela nous dit-il de nous et de la société  
dans laquelle nous évoluons ?*

